

Communiqué de presse FELSI – CPEONS – WBE – SeGEC
Une politique visionnaire pour l’enseignement pour adultes passera par une feuille de route concertée et ambitieuse

Sur impulsion du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une vaste étude a été menée entre mars et juin 2023 afin d’aboutir à un Etat des Lieux de l’enseignement de promotion sociale, dans l’objectif de mener ensuite une réflexion relative à l’avenir de notre enseignement, en dressant les orientations générales souhaitées pour le renforcer.

Les acteurs-clé de l’enseignement de promotion sociale se sont rapidement mobilisés pour participer à ces travaux. Globalement, ce ne sont pas moins de 4.000 personnes, depuis les établissements jusqu’aux instances centrales, qui ont participé à des groupes de travail, enquêtes, focus-groupes, comités de pilotage, etc.

Cette mobilisation a permis à l’asbl chargée par le gouvernement de mener ces travaux, de rédiger un état des lieux, publié en septembre dernier, et dont certains constats suffisamment étayés, permettent aujourd’hui aux acteurs d’entrer dans un processus de réflexion pour dessiner l’avenir de notre enseignement et le renforcement de ses atouts distinctifs identifiés.

Le gouvernement ayant adopté une note d’orientation en octobre dernier, listant 9 chantiers à travailler, avec un souhait de processus collaboratif, les (fédérations de) Pouvoirs organisateurs ont marqué accord pour une participation active aux discussions.

Les (F)PO ont donc remis au Ministre-Président en charge de l’enseignement de promotion sociale, une note, formulant des propositions pour mieux soutenir notre enseignement dans l’exercice de ses missions importantes.

Il est essentiel pour les (F)PO que les travaux puissent aboutir à une feuille de route pour l’avenir de notre enseignement avant la fin de la législature, et ce, afin de permettre au prochain gouvernement de mettre rapidement en place les travaux législatifs et réglementaires qui en découleront, dans une logique de co-construction.

Il est important également de réaffirmer que ces travaux devront s’inscrire dans le respect des deux finalités de l’enseignement de promotion sociale, à savoir :

1. **concourir à l’épanouissement individuel** en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. **répondre aux besoins et demandes en formation** émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

Les (F)PO estiment essentiel de mener les travaux sur les priorités suivantes :

1. **Redéfinir un paysage complémentaire** et non plus concurrentiel dans l’enseignement et la formation destinés aux adultes, construit sur une logique de partenariat où chaque acteur serait situé au meilleur endroit du système au regard de sa plus-value pour le public qu’il accueille. Dans le cadre de cette redéfinition, protéger, voire développer le périmètre de l’enseignement de promotion sociale, grignoté par d’autres opérateurs plus chers et moins pertinents;

2. **Dégager des moyens** en termes de pilotage en :
 - a. Outilant en données et en capacités d'analyse, les acteurs-clé du système pour assurer un pilotage le plus efficace possible. Actuellement, (très) peu de ressources sont mobilisées par le pouvoir régulateur pour ce faire.
 - b. Établissant un contrat de confiance avec les directions d'établissement, accompagné d'une simplification administrative drastique pour leur permettre de mettre en place les initiatives innovantes nécessaires à l'enseignement et la formation tout au long de la vie pour répondre aux enjeux sociétaux prégnants sur le sujet ;
3. Offrir à notre enseignement pour adultes toute l'ampleur de la **souplesse organisationnelle et méthodologique nécessaire pour aller au bout de la logique d'un enseignement adapté à un public adulte** en reprise d'étude, dont les préoccupations et les modalités de recours à la formation évoluent rapidement ;
4. Octroyer aux établissements la **souplesse organisationnelle et financière** nécessaire pour qu'ils puissent répondre plus rapidement aux demandes des administrations, pouvoirs publics, entreprises du secteur marchand et non-marchand pour l'organisation de formations pour les travailleurs et de formations pour les métiers réglementés ;
5. Assurer un **dispositif d'orientation des publics adultes qui se concentre sur le projet de la personne adulte**, qui place l'intérêt de celle-ci au-dessus des concurrences institutionnelles, et dans lequel l'enseignement pour adultes (de promotion sociale) se situe à sa juste place, ainsi que tous les autres acteurs ;
6. Mieux **soutenir l'insertion professionnelle** et le développement professionnel **des enseignants et experts** chargés de cours dans l'enseignement pour adultes ;
7. Assurer à cet enseignement de disposer des **moyens suffisants pour accomplir ses missions**, et introduire dans l'enseignement, via l'enseignement pour adultes, une logique de gestion globale des moyens par établissement, assurant par là un véritable pilotage à partir des établissements, dans un esprit d'autonomie et de responsabilisation. C'est nécessaire pour assurer à l'enseignement de pouvoir s'adapter aux évolutions sociétales et aux besoins en compétences des personnes et des employeurs.
8. Permettre à notre enseignement d'agir sur sa notoriété et son image, **en changeant de dénomination (enseignement pour adultes)**, comme cela a été décidé par le Conseil Général du 15 décembre 2023, et de lui offrir les moyens de se faire connaître ;

Ces priorités, si elles servent de base de travail pour la rédaction d'une feuille de route pour l'avenir de notre enseignement, permettront de positionner l'enseignement pour adultes à la place nécessaire qu'il doit occuper pour rencontrer les objectifs européens et belges de formation et d'enseignement tout au long de la vie (60% d'adultes en formation chaque année).

Dès lors, les (F)PO plaident collégalement pour une poursuite des travaux dans la logique de co-construction annoncée.